

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Port de Carro : Avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public des activités de plaisance

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 joint au rapport relatif à la prorogation du contrat de Délégation de Service Public des parties du port de Carro affectées à la plaisance sur la base du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°2 ainsi que tous les documents y afférents.

A l'unanimité

M. FRAU ne prend pas part au vote

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée